

Accident de car de Puisseguin : la réouverture de l'instruction requise devant la cour d'appel de Bordeaux

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

Écouter cet article

00:00/02:03



Stèle en hommage aux victimes de l'accident de car qui a coûté la vie à 43 personnes en 2015 à Puisseguin (Gironde). GEORGES GOBET / AFP

Après que le juge d'instruction de Libourne a décidé d'un non-lieu dans cette affaire en octobre 2021, le parquet général réclame en appel une réouverture de l'enquête sur les circonstances du drame.

Le parquet général a requis jeudi devant la cour d'appel de Bordeaux la réouverture de l'instruction concernant l'accident d'autocar de Puisseguin (Gironde), qui avait coûté la vie à 43 personnes en 2015, en majorité des retraités en excursion, a-t-on appris auprès d'un des avocats des parties civiles. La chambre de l'instruction rendra sa décision le 3 mars, selon Me Antoine Chambolle.

Fin octobre 2021, six ans presque jour pour jour après le drame, le juge d'instruction de Libourne avait rendu une ordonnance de non-lieu dans l'enquête sur l'accident de car le plus meurtrier en France depuis celui de Beaune en 1982 (53 morts, pour la plupart des enfants).

Le parquet de Libourne et les avocats des parties civiles avaient fait appel de cette décision. Au matin du 23 octobre 2015, un semi-remorque s'était déporté sur la gauche au sortir du village de Puisseguin, à l'est de Bordeaux, et s'était mis en portefeuille avant de percuter un car venant en sens inverse.

Pris au piège dans le car envahi par les flammes et des fumées toxiques, 41 personnes à bord étaient mortes brûlées vives ou asphyxiées. Huit en avaient réchappé. Le chauffeur du camion et son fils âgé de trois ans étaient décédés dans l'accident.

Selon Me Chambolle, l'avocat général a également requis jeudi un supplément d'information aux fins de mise en examen de trois sociétés: le concessionnaire du tracteur du semi-remorque, la société locatrice de ce véhicule et celle qui l'utilisait le jour de l'accident.

«Ces réquisitions sont positives pour nous. Nous avons plus de 50% de chances que cette affaire reparte en instruction», a estimé Me Chambolle, qui s'est toutefois déclaré *«déçu»* que l'avocat général ne demande pas des investigations supplémentaires visant le constructeur de l'autocar. Aucune mise en examen n'avait été prononcée au cours de l'instruction.

À VOIR AUSSI - Une Tesla cause un accident mortel en Chine